



DEMANDE D'AIDE JURIDICTIONNELLE

Articles 33 et suivants du décret n° 91-1266 du 19 décembre 1991



n° 15626*02

N.B. : Je suis un autiste reconnu handicapé par la CADPH 29. Je tente depuis quelques décennies, en vain puisque sans l'assistance dont j'ai besoin et qui m'est due, d' "accéder à la Justice" (au sens de l'Article 13 de la CDPH de l'ONU). Notamment, depuis plus d'un an j'essaie d'obtenir une aide juridictionnelle, qui m'est constamment refusée pour des motifs divers, peu explicites, et "naturellement" sans aide (= manque d'accessibilité universelle). C'est une torture.

Je suis désolé si cette demande est un peu confuse ou "inadaptée", mais comme ça fait plus de 25 ans que dure ce cauchemar, vous me pardonnerez peut-être d'être un peu fatigué. Je ne peux pas faire mieux. Si je pouvais faire "adapté", je ne serais pas handicapé. C'est aussi à la société de faire sa part des efforts d'adaptation, comme pour tous les autres handicaps (= accessibilité). Sans quoi, c'est impossible pour nous (= exclusion). Merci beaucoup.

Si on pouvait éviter de me rejeter cette fois (c'est-à-dire de remettre encore une pièce dans la machine à tortures), ce serait bien.

Êtes-vous couvert par un contrat d'assurance de protection juridique ou tout autre système de protection équivalent permettant de prendre en charge les frais nécessaires à la défense de vos intérêts en justice ?

Pour répondre, vous devez interroger votre assureur et, si vous êtes salarié et que votre affaire est directement liée à l'exercice de votre travail, votre employeur.

Oui Non

Si oui, quelle part de ces frais votre assureur ou votre employeur prend-il à sa charge ? **Prise en charge totale**
L'aide juridictionnelle ne peut pas vous être accordée. **Prise en charge partielle** *Vous pouvez déposer*
une demande afin de couvrir les frais restants. **Aucune prise en charge** *Vous pouvez déposer*
une demande afin de couvrir l'intégralité des frais. Cependant, vous devez joindre au présent formulaire une attestation de non-intervention remplie par votre assureur ou, si votre affaire est directement liée à l'exercice de votre travail, un refus écrit de votre employeur.

1 - Votre état civil et informations personnelles

Madame Monsieur

Nom de naissance : **LUCAS**.....

Nom d'usage :

Prénom(s) : **Eric *****

Date de naissance : ******* Lieu de naissance : *******

Nationalité : **Française X** **Union européenne** **Autre** Veuillez préciser : Vous êtes :

Célibataire X? **Marié(e)** **Divorcé(e)** **Pacsé(e) X?** **Concubin(e)** **Veuf(ve)**

→ Je ne sais jamais s'il faut répondre "Célibataire" ou "Pacsé", vu le nombre de fois où j'ai coché "Pacsé" (par exemple avec la CAF) et où ça m'a causé des ennuis dantesques, dans le genre vivre dans le froid et la mendicité pendant des mois, donc je ne suis PAS en mesure de répondre d'une manière "adaptée" (variable selon les administrations, les situations, les conseils, ou je ne sais quoi). De toute façon, que je sois pacsé ou pas ne change rien du tout au fond de ma demande, ni à mes ressources, qui sont nulles.

Je suis désolé mais je ne vois pas comment faire seul quelque chose d'administratif que je n'ai jamais pu faire correctement (remplir ce formulaire ou n'importe quel autre de l'Administration). Si je le pouvais, je ne serais pas handicapé. C'est à l'Etat et à l'Administration d'être accessibles et de me fournir l'assistance adaptée et à laquelle j'ai droit. Je n'ai pas de baguette magique pour tout faire, et pour faire comme si je n'étais pas handicapé.

Cette incurie et ce mépris me pourrissent l'existence, et c'est pour souffrir un peu moins et pour protéger ma vie, ma liberté et ma santé mentale que j'ai fini par devoir m'exiler. Je reviendrai peut-être s'il est ENFIN mis fin à cette torture, mais rien n'a avancé, RIEN, depuis 1994 (séquestration médico-administrative jamais justifiée),

B - Les personnes financièrement à votre charge ou habitant habituellement avec vous

	Date de	Lien avec vous	Vit habituellement	À votre naissance
	(ex. fils, nièce, etc.)	avec vous ?	avec vous ?	charge ?
Nom, Prénom	l...l...l / l...l...l /l...l...l...l...l		r	r
			Oui	Oui
Nom, Prénom	l...l...l / l...l...l /l...l...l...l...l		r	r
			Oui	Oui
Nom, Prénom	l...l...l / l...l...l /l...l...l...l...l		r	r
			Oui	Oui
Nom, Prénom	l...l...l / l...l...l /l...l...l...l...l		r	r
			Oui	Oui
Nom, Prénom	l...l...l / l...l...l /l...l...l...l...l		r	r
			Oui	Oui

Votre affaire vous oppose-t-elle à votre partenaire ou à l'une des personnes mentionnées ci-dessus ? **Oui** r **Non** r

Si oui, veuillez préciser son nom et prénom :

3 - Votre demande

A - La procédure

Cochez le cas correspondant à votre situation parmi les trois suivants :

- 1 - **Vous souhaitez : saisir un tribunal, parvenir à un divorce par consentement mutuel par acte sous signature privée contresigné par avocats ou conclure un accord amiable (transaction, procédure participative)**

Exposez brièvement votre affaire :

→ **Je veux porter plainte (ou que le nécessaire soit fait) contre la MDPH 29 et obtenir ce qu'elle me refuse car :**

- a- elle refuse implicitement depuis plusieurs années de me fournir les **aides humaines assistances** (socio-administratives, juridiques, et autres) auxquelles j'ai droit, notamment sous prétexte qu'il faudrait remplir un formulaire prétendument obligatoire qui ne prévoit qu'une liste limitée de prestations et PAS les assistances dont j'ai besoin ;
- b- elle refuse implicitement de me donner **la preuve que son "formulaire de demande" serait obligatoire** (et elle ne commente même pas le sujet, ni ne répond à mes lettres à ce sujet) ;
- c- elle refuse implicitement de fournir **les mesures d'adaptation lorsque ce formulaire n'est "pas accessible"** à une personne handicapée, ce qui est pourtant rendu obligatoire par la loi, et ce qui correspond à mon cas ;
- d- elle refuse implicitement (comme tous les autres services publics) de fournir **l'accessibilité et la conception universelle** rendues obligatoires par la CDPH de l'ONU ;
- e- elle refuse implicitement de mettre en œuvre **les aménagements dont j'ai besoin concernant la communication avec elle**, ce qui est un manquement constitutif de **discrimination** envers une personne handicapée, relevant du **Code Pénal** ;
- f- elle refuse implicitement de me fournir **les informations** dont j'ai besoin pour gérer les relations avec elle, et que je lui demande ;
- g- en particulier, elle refuse implicitement de m'informer et **de justifier sa décision selon laquelle je ne "[relève] pas d'un service d'accompagnement à la vie sociale"** (et la question du recours - que je n'ai pas pu faire puisqu'on m'a informé trop tard - est un sujet distinct qui ne supprime pas mon droit à la justification), ce qui "bloque" mon projet de demande d'assistance (en effet, comment demander une assistance à une entité qui m'écrit que je n'y ai pas droit et que je n'en "relève" pas, lorsqu'elle considère que c'est la seule assistance humaine qu'elle peut fournir, et qu'elle ne m'en propose pas d'autre ;
- h- depuis quelques années, elle ne répond même plus à mes nombreux rappels et recours concernant ces demandes d'aide et ces demandes d'information, et **ce mutisme méprisant et désespérant me ronge et constitue un sévice administratif qui s'ajoute aux autres sévices et tortures psychologiques** émanant des services publics et de l'Administration française.

Je demande tout ce qui serait exprimé ici correctement (et qui manque peut-être) si j'avais l'assistance juridique dont j'ai besoin en tant qu'autiste handicapé et que l'Etat français s'est engagé à fournir en ratifiant

la CDPH de l'ONU (cf. notamment Article 13 "Accès à la justice" : "(...) accès effectif (...) aménagements (...) y compris (...) autres stades préliminaires", de même qu'au titre de l'Article L.246-1 du CASF, entre autres.

(Ces demandes peuvent nécessiter une désignation plus adaptée si besoin, ce que je ne peux pas deviner sans assistance : je suis autiste, je ne peux pas communiquer "normalement", et la société doit faire un effort d'adaptation, ça s'appelle "l'accessibilité")

*Cela fait depuis 1994 que je tente en vain d'accéder à la justice, et j'aimerais bien pouvoir y parvenir avant ma mort. Je suis handicapé reconnu par la CDAPH et je ne trouve aucune assistance (ni socio-administrative "ordinaire", ni spécialisées – socio-administrative et juridique – adaptées à mon handicap) ; les services publics ou administratifs français ne fournissent ni l'accessibilité et la conception universelles, ni les aménagements adaptés à mon handicap ; eux et leurs réglementations méprisent la CDPH de l'ONU, et ils m'imposent - de fait - une **torture administrative** depuis plus de 25 ans. Je ne peux pas faire - de manière adaptée - des déclarations, des lettres (dont recours), des demandes administratives (dont la présente) sans l'assistance qui est manifestement nécessaire au vu de ce calvaire interminable, et qui reste introuvable.*

Avez-vous déjà bénéficié de l'aide juridictionnelle pour cette affaire ? **Oui** r **Non** **X**

Documents à joindre :

X en cas de recours contentieux contre une décision administrative : copie de la **décision contestée**, de sa **notification** ainsi que de la **réclamation préalable** et de son **accusé de réception par l'administration**

➔ **Voir en pièces jointes les refus implicites (non-réponses) à mon RECOURS à la MDPH 29**

2 - r **Un juge est déjà saisi de votre affaire**

Êtes-vous défendeur r **demandeur** r ?

Avez-vous déjà bénéficié de l'aide juridictionnelle pour cette affaire ? **Oui** r **Non** r

Précisez la juridiction saisie :

Si vous êtes convoqué, indiquez la date de convocation : !...! / !...! / !...!

Documents à joindre :

r tout document attestant de la saisie d'une juridiction, par exemple : convocation, déclaration au greffe ou assignation r si vous avez déjà fait une demande d'aide juridictionnelle pour cette affaire : **décision d'aide juridictionnelle**

3 - r **Votre affaire a déjà été jugée**

Souhaitez-vous exercer un recours contre une décision de justice ? **Oui** r **Non** r

Souhaitez-vous faire exécuter une décision de justice ou tout autre titre exécutoire ? **Oui** r **Non** r

*Documents à joindre : r **décision concernée** et justificatif de sa signification ou de sa notification*

B - Votre ou vos adversaires (je dirais plutôt "tortionnaires"...)

Veuillez renseigner les informations suivantes concernant la ou les autres parties concernées par votre affaire :

Nom et prénom ou raison sociale	Adresse du domicile ou du siège social
- MDPH du Finistère (29) - 1 C Rue Félix le Dantec, 29018 Quimper	
- L'Etat français et/ou l'Administration française (?) ou "X" – (adresse inconnue) ou PM (Premier Ministre) (violation de la CDPH, de l'Article L.246-1 du CASF... et conséquences néfastes pour moi en résultant)	
.....
.....

C - L'auxiliaire de justice Cochez le cas correspondant à votre situation et renseignez les champs correspondants

Tout autre revenu locatif ou du capital	0 €	€	€
--	-----	---	---

Les montants renseignés doivent être mensuels

Veillez indiquer le montant total de votre épargne : 0. €

.....
.....

Documents à joindre : votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition

Si vous versez à des tiers des pensions alimentaires ou des prestations assimilées, veuillez renseigner ce tableau :

Type de prestation	Montant mensuel	Nom, prénom du destinataire de la prestation et relation avec le demandeur
	€	
	€	
	€	

Documents à joindre : tout justificatif de paiement des prestations versées

INFORMATIONS IMPORTANTES

- 1 - Les sommes payées avant que l'aide juridictionnelle ne vous soit accordée ne sont pas remboursées.
- 2 - En fonction de vos ressources, vous pouvez obtenir une aide juridictionnelle totale ou une aide juridictionnelle partielle. Dans le premier cas, votre avocat et les autres professionnels du droit (huissiers, experts, etc.) seront payés directement par l'État. Dans le deuxième cas, l'État paiera une partie des frais ; vous payerez le reste selon un accord passé avec le professionnel concerné (exemples : avocat, huissier, etc.). Que l'aide soit partielle ou totale, vous devez payer à votre avocat le droit de plaidoirie dû devant certaines juridictions.
- 3 - Même si vous avez obtenu l'aide juridictionnelle, le juge peut dans certains cas vous condamner à payer les frais du procès payés par votre adversaire. Si votre action en justice est déclarée abusive par le juge, ou si vos ressources ont augmenté depuis le moment où vous avez fait votre demande, ou en cas de fausse déclaration, l'aide juridictionnelle peut vous être retirée. Vous devrez alors rembourser tout ou partie des dépenses avancées par l'État.
- 4 - Vos identifiants fiscaux et d'allocataire de la Caisse d'allocation familiale (CAF) peuvent être utilisés pour vérifier la complétude et l'exactitude de vos déclarations.

Attestation sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette demande d'aide juridictionnelle sont complets et exacts. Je m'engage à signaler tout changement qui les modifierait.

Je prends connaissance que la loi punit d'un emprisonnement de deux ans et d'une peine d'amende de 30 000 euros le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public, une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu en application de l'article 441-6 du code pénal.

Je consens à communiquer avec le bureau d'aide juridictionnelle par voie électronique : **Oui** **Non**

→ **Oui, je le consens encore plus fortement que les autres fois**, et j'espère qu'un jour un BAJ acceptera enfin de communiquer avec moi par courriel, et de m'aider et de me conseiller, au lieu de me "rejeter" comme d'habitude (= exclusion). Merci.

(Et je demande évidemment l'assistance nécessaire, comme je l'ai fait par – entre autres - ma LRAA RR0119892786BR du 26/01/2021 pour le TA de Paris intitulée "Demande des aménagements nécessaires à l'accès à la justice, de prise en compte d'un

formulaire rempli en leur absence, et de fin de tortures administratives (en restant vivant)", restée "lettre morte", comme d'habitude.)

Fait à : **Rio de Janeiro,**

le : **16/02/2022**

Signature obligatoire du demandeur ou représentant du mineur ou majeur protégé

Les informations recueillies sur cet imprimé font l'objet d'un traitement informatisé. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits, connectez-vous à l'adresse suivante : <https://www.justice.fr/AJ-protection-donnees-personnelles>. Vous pouvez accéder à tout moment aux informations vous concernant auprès du service qui a enregistré votre demande.

Pièces jointes :

- a- Copie passeport Eric LUCAS (1 page)
- b- Avis Impôt sur les Revenus 2020 (3 p.)
- c- Avis Impôt sur les Revenus 2020 : "Avis de dégrèvement établi en 2022"(3 p.)
- d- LRAR (**recours**) pour **MDPH 29** du **25/11/2021** (97 p., dont preuve de dépôt en dernière page)

ECT - EMP. BRAS. DE CORREIOS E TELEGRAFOS
Ag: 50300270 - AC COPACABANA
RIO DE JANEIRO - RJ
CNPJ....: 34028316067950 Ins Est.: 81613524
COMPROVANTE DO CLIENTE

Movimento..: 16/02/2022 Hora.....: 16:02:05
Caixa.....: 104001219 Matrícula...: 80522025
Lancamento.: 051 Atendimento: 00044
Modalidade.: A Vista ID Tiquete.: 2233256109

DESCRICAO	QTD.	PRECO(R\$)
DOCUMENTO INTERNACI	1	67,40+
Valor do Porte(R\$)...	48,10	
Pais Destino: FRANCA		
Peso real (KG).....:	0,360	
Peso Tarifado:.....:	0,360	
OBJETO=====>	RR074312972BR	
REGISTRO (INTERNACIO:	11,00	
AVISO DE RECEBIMENTO:	8,30	
Selo.....:	67,40	

TOTAL DO ATENDIMENTO(R\$) 67,40

Valor Declarado não solicitado(R\$)
No caso de objeto com valor,
utilize o serviço adicional de valor declarado.

VALOR EM CARTAO DE DEBITO(R\$): 67,40
VALOR RECEBIDO(R\$)=> 67,40

SERV. POSTAIS: DIREITOS E DEVERES-LEI 6538/78

O acompanhamento desses objetos poderá ser
realizados pelos remetentes e destinatarios
por meio do portal dos

Correios <https://www.correios.com.br/>
ou pelo aplicativo de rastreamento

Ganhe tempo!

Baixe o APP de Pre-Atendimento dos Correios
Tenha sempre em mãos o número do ID Tiquete
deste comprovante, para eventual contato com
os Correios.

VIA-CLIENTE SARA 8.7.02

20220216_ELO_TortureadmFR---FR-TGI29-BAJ_Demande-aide-juridictionnelle-plainte-contre-MDPH29